



Aigle, le 14 juin 2023

Rapport de la Commission de gestion 2022

Membres :

DINI Mito
TILLE Stéphane
BERSIER Bruno
BURNIER Laurence
BELLWALD Philippe
GOY Louis
JEANFAVRE Yves

Présences :

Présidente (16 séances)
Vice-président (12 séances)
PV (16 séances)
PV (14 séances)
(9 séances)
(13 séances)
(13 séances)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Durant l'exercice écoulé, la commission de Gestion s'est réunie 16 fois comme suit :

- 13 fois en séances régulières
- 2 fois avec deux municipaux (M. COTTIER et M. MONTANGERO)
- 1 fois avec la COFIN et la Municipalité pour l'examen des comptes / la visite le 12 mai 2023.

Un ordre du jour a été établi pour chaque séance ainsi qu'un procès-verbal. Il a été exposé en début d'exercice que les délibérations de la COGEST sont confidentielles et que les membres de la commission doivent respecter ce fait.

En tant que Présidente de la COGEST pour cet exercice, je tiens à remercier ici chacun des membres de la commission pour son implication et la synergie mis au service de la commission.

La COGEST remercie la Municipalité, en particulier le Municipal Monsieur COTTIER et le Municipal MONTANGERO qui ont été entendus sur des dossiers de leurs dicastères, la secrétaire municipale, Madame DECAILLET Anne, et son adjoint, Monsieur JOLY Régis ainsi que son successeur Monsieur CHEMOUNY Siegfried.

TABLE DES MATIERES

1.	SUIVI DES VŒUX ET OBSERVATION 2021	3
2.	PREAVIS BOUCLES.....	3
	2.1. Préavis 2011-08	3
	2.2. Préavis 2016-03	3
	2.3. Préavis 2014-15 / 2015-03.....	3
	2.4. Préavis 2018-15	4
	2.5. Préavis 2013-08 / 2015-13.....	4
	2.6. Préavis 2020-18	4
3.	ENTREVUE MUNICIPALITE	4
	Monsieur le Municipal COTTIER.....	5
	Monsieur le Municipal MONTANGERO.....	7
4.	LA CONVENTION DE CHAUFFAGE À DISTANCE	12
5.	PREAVIS à TRAITER LORS DE LA PROCHAINE SESSION	12
6.	RÉCAPITULATIF DES vœux ET OBSERVATIONS.....	13
7.	CONCLUSION	14

1. SUIVI DES VŒUX ET OBSERVATION 2021

Les réponses de la Municipalité sur les vœux et observations de l'exercice 2021 ont été passées en revue, la situation est comme suit :

La COGEST observe dans le tableau de l'état des investissements, des préavis et des amortissements au 31.12.2022, 6 lignes d'investissements qui sont non-liés à des préavis. La COGEST souhaite un éclaircissement sur la manière de formaliser ces dépenses.

2. PREAVIS BOUCLES

La COGEST a reçu chaque trimestre la liste des préavis mise à jour.

La Municipalité a bouclé certains nombres de préavis durant l'année, dont 6 de l'année en cours et 3 des années précédentes, qui pourront être revus par la COGEST.

2.1. Préavis 2011-08

La publication d'un ouvrage historique intitulé « Histoire d'Aigle »

La COGEST a terminé l'examen de ce dossier et le solde CHF 40'779.65 qui a été versé dans le compte de réserve intitulé « Livre historique d'Aigle » a attiré notre attention. D'après le bilan 2022, ce compte a été préservé et il y trouve le même montant.

2.2. Préavis 2016-03

La vente et la démolition du bâtiment Margencel 13 ainsi que la réalisation d'un giratoire

Le permis d'habitation du « Swiss Resort » n'est toujours pas délivré à cause d'une barrière de rétention à l'entrée du parking. La Municipalité a donné un délai à fin avril 2023 pour exécuter ces travaux. Ensuite, le permis d'habiter pourra être délivré.

La COGEST rappelle qu'en cas de non-respect de l'obligation de l'exploitation du bâtiment en « Resort » sur 2/3 de la surface des logements, la Commune doit recevoir la différence du prix entre la vente de faveur et la vente libre d'exploitation, soit 343 247.85 CHF.

Néanmoins, Monsieur COTTIER confirme que l'exploitation du bâtiment correspond totalement à ladite obligation.

Observation N°1 : Le permis d'habiter n'a toujours pas été remis à la COGEST pour clôturer l'examen.

2.3. Préavis 2014-15 / 2015-03

Les travaux de la Rue du Collège

L'adoption de la modification de la rue du Collège

Concernant la Rue du Collège, le montant du préavis était de 1 165 000 CHF et le montant final est de 1 029 238 CHF, de ce fait la commune a réalisé une économie de 135 762 CHF.

À noter que le montant de préavis consiste en une autorisation à dépenser et cela ne correspond pas physiquement à de l'argent. Les crédits accordés sont « consommés » au fur et à mesure que les factures du projet en question rentrent ; ils sont financés conformément aux conclusions des préavis, à savoir le plus souvent par les liquidités ordinaires ou par emprunt.

2014-15 est conforme au préavis.

2.4. Préavis 2018-15

Réaménagement et agrandissement du parking Chevron

Lors du premier examen, le plan "Conforme à l'exécution" était absent. Comme les plans fournis ne correspondaient pas à l'exécution, il était impossible de comparer les différences constatées. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de synopsis, ce qui aurait pu servir de référence.

Finalement, le plan de la Variante 11, présenté à la commission a été inséré dans le dossier, il a été validé conforme à l'exécution par la commission.

2018-15 est conforme au préavis.

2.5. Préavis 2013-08 / 2015-13

Regroupement sur un seul site de la bibliothèque municipale, du Crime Parfait et de la ludothèque, incluant la création d'une médiathèque

L'achat de l'ancienne scierie, rue du Molage 37 et l'aménagement du 1^{er} étage, en vue du déménagement de la bibliothèque municipale d'Aigle

La COGEST a constaté le dépassement de 55 000 CHF. En effet, après avoir pris connaissance d'un possible dépassement de crédit au 27 mars 2017, la Municipalité a décidé d'attendre la confirmation de la situation avant d'en informer le Conseil communal en se référant à la loi. Néanmoins, cette information n'a pas été communiquée au conseil communal.

Le dépassement final est de 59 698 CHF donc un dépassement de 4 698 CHF par rapport à l'annonce initiale. Le coût total final est donc de 343 698 CHF tandis que le montant accordé était de 284 000 CHF (190 000 CHF + 94 000 CHF).

Un autre point important à relever est l'exemple du PM 2015-13 qui montre que le dossier clos en 2018 fait état d'une facture (acompte n° 3 du 18 juillet 2019) de 14 800 CHF de Grau Électricité payée en 2019. Cette facture est reportée dans le listage des factures sans trouver la pièce originale.

Observation N°2 : Le fait que le dossier ait échappé à son contrôle interpelle la COGEST. Il y a lieu de mettre en place un processus qui couvre ce risque.

2.6. Préavis 2020-18

Un crédit pour financer une mesure de relance COVID-19 en faveur d'une action de solidarité envers des entreprises aiglonnes

Le montant affecté est 180 000 CHF (29 septembre 2020), plus un supplément de 50 000 CHF (7 juin 2021). Le montant total encaissé pour les bons se monte à 1 236 219.50 CHF avec un solde de 13 390.50 CHF qui sera affecté à une mesure similaire et qui sera mis sur le fond de réserve pour les entreprises.

2020-18 est conforme au préavis.

3. ENTREVUE MUNICIPALITE

La COGEST a accueilli Monsieur le Municipal COTTIER le 20 février 2023 à 20h et Monsieur le Municipal MONTANGERO le 6 mars 2023 à 20h dans l'idée d'avoir une vue d'ensemble sur les points liés à leurs dicastères. Les questions élaborées par la COGEST ont été transmises préalablement aux deux municipaux. Les membres de la commission remercient Messieurs les Municipaux pour leurs réponses attentives et soigneuses.

Monsieur le Municipal COTTIER

1. Règlement et police des constructions

1.1. Éclaircissements sur la construction de la villa au Chemin de Bellevue, respect des règles de construction (p. ex., hauteur du bâtiment) et du permis de construire, la durée du chantier, où en est-on avec l'aspect juridique ?

La construction de cette villa a suscité plusieurs séances entre la police des constructions et le propriétaire pour aboutir à une mise à l'enquête publique du 18 janvier 2017 au 16 février 2017. Lors de sa séance du 10 décembre 2018, la Municipalité a accordé la prolongation du permis de construire, à savoir jusqu'au 28 février 2020. Selon le rapport de la visite du 03 décembre 2020 de Monsieur COTTIER, le propriétaire a été sommé de mettre en ordre sa clôture de chantier et de reprendre les travaux dans les plus brefs délais. De ce fait, la demande d'une mise à l'enquête complémentaire a été faite auprès du propriétaire et il l'a déposée à la fin janvier 2022.

Avec l'aval du propriétaire, l'avocat des demandeurs est venu consulter le dossier et a remis en cause la délivrance du permis de construire auprès du tribunal. Dans le cadre de la mise à l'enquête complémentaire en raison de la hauteur du bâtiment, 10 oppositions ont été faites.

La Municipalité a décidé de lever ces oppositions lors de la séance du 30 mai 2022 et a pris contact avec le tribunal administratif au 15 juillet 2022. Ce dossier a fait l'objet de 2 oppositions des voisins. Lors de sa séance du 4 juillet 2022, la Municipalité a décidé de lever ces oppositions et d'accorder le permis de construire. À noter que le bureau technique n'est pas impliqué dans les décisions prises par la Municipalité.

1.2. Quelles sont les règles utilisées pour les plans de quartiers qui sont caducs et que se passe-t-il s'il y a une opposition à une décision municipale ?

Ce sont les plans de quartiers qui ont force de loi et qui priment. Le plan d'affectation communal devrait être terminé dans le courant 2023 et va remplacer celui d'aujourd'hui.

1.3. Les réponses fournies pour le sujet du Swiss Resort n'ont pas complètement satisfait aux questions de la commission. La réponse complémentaire ?

Préambule: Une clause de ce préavis, stipule que « La vente du bien-fonds feuillet 265 est autorisée au propriétaire de la parcelle 266, dite "Hôtel Suisse", pour un montant de Fr. 241 752 avec un supplément de Fr. 343 247,85 en cas de non-respect de l'obligation d'exploitation du "Resort" à raison de 2/3 du volume nouveau construit. » Pour la COGEST, il est évident de vérifier si cette clause était respectée. La Municipalité a confirmé par écrit que la clause est respectée toutefois sans produire de pièce tel que le permis d'habiter qui a été demandé mais pas reçu à ce jour.

D'après le rapport ECA, l'architecte doit encore installer une barrière de rétention à l'entrée du parking pour le protéger en cas de crue. La Municipalité a donné un délai à fin avril pour exécuter ces travaux. Le permis d'habiter pourra alors être délivré. Toutefois, il est confirmé que l'exploitation de ce bâtiment correspond totalement au 2/3 de surface de logement qui avait été convenu dans le préavis municipal.

2. Sécurité des chantiers

2.1. Est-ce toujours M. SAHRAOUI qui est en charge? (Question posée à la suite du point1.)

Monsieur SAHRAOUI a été formé pour ce poste et suit des formations continues.

2.2. Y a-t-il eu des manquements et que se passe-t-il dans ces cas-là?

Bien qu'il n'y ait pas de manquement, le cahier des charges de Monsieur SAHRAOUI est tellement grand qu'il faudrait plus de personnel pour superviser jusqu'au dernier détail en excluant toutes fautes (par ex., la constatation du dépassement de 40 cm de la villa au Chemin de Bellevue).

2.3. Y a-t-il en ville des points nécessitant une mise à jour ? (p. ex., la rigole au-dessus de la Monneresse dans le quartier Sous-le-Bourg, la spirale dans la cour d'école)

L'analyse est faite et documentée par le bureau technique et elle est validée par la Municipalité. À ce jour, il n'y a pas de risques constatés comme dangereux dans le cadre du respect des utilisations.

2.4. Une analyse des risques est-elle prévue?

Monsieur SAHRAOUI est chargé de l'analyse de risque.

3. La fonction du coordinateur sportif

3.1. Quel est son cahier des charges?

La Municipalité montre une grande satisfaction du travail du coordinateur sportif, Monsieur NIQUILLE. Son taux de travail est de 100% et son cahier des charges est basé sur le Plan stratégique des Sports qui a été accepté par le conseil communal en 2019.

Les tâches confiées à Monsieur NIQUILLE représentent une charge importante et ne correspondent pas forcément à l'activité par nature de ce poste. Néanmoins, chaque tâche a le lien avec le sport, ainsi elles ont été intégrées dans le cahier de charge de coordinateur·trice sportif·ve.

*Le cahier des charges a été fourni à la COGEST.

3.2. Qu'est-ce qui a été mis en place par le coordinateur sportif ?

Monsieur NIQUILLE a mis en place le prospectus « Aigle sport pour tous! » qui a été distribué à tous les ménages aiglons. Cela va être réédité chaque année avec toutes les offres sportives communales. De plus, la commune fera périodiquement le rappel d'offre comme la salle ouverte en hiver pour les jeunes.

Monsieur NIQUILLE est aussi coordinateur de tous les programmes de « Sport pour tous » (p. ex., Gym Poussette, Morning Run, Senior+65, etc.) ainsi que les manifestations sportives (la journée mondiale de la bicyclette, Suisse bouge, etc.).

Il a mis également en place Box Up (le casier de dispositifs sportifs) et la salle de sport ouverte pour l'hiver de l'AJA.

3.3. Quel est son rôle dans la distribution de subvention pour les clubs ?

La commune organise deux séances, où Monsieur COTTIER et Monsieur NIQUILLE sont présents, par année avec toutes les sociétés locales sportives afin de :

- Fournir des informations importantes sur Jeunesse et Sport, les nouveautés, les projets en matière du sport communal;
- Connaître leurs préoccupations, leurs besoins par rapport à l'installation sportive et des subventions.

Pour subventionner les clubs sportifs, la commune met le lieu de l'entraînement en disposition. Les clubs, qui ne bénéficient pas de l'infrastructure dans le territoire, reçoivent la subvention sous forme d'indemnité basée sur le nombre de membres habitant Aigle.

3.4. Promotion de la santé: qu'est-ce qui est mis en œuvre à part le sport dans ce domaine?

Au 1er mars 2023, la commune a rencontré Unisanté pour discuter du label « Commune en santé ». MM. NIQUILLE et SAHRAOUI ont représenté la commune pour le sport et la santé. Dans cette démarche, la création de l'inventaire de toutes les installations concernant la santé et le bien-être dans le territoire a été demandée.

3.5. Y-a-t-il un retour sur l'installation des casiers publics pour la mise à disposition du matériel de sports ?

Les 6 casiers ont été mis en place le 17 octobre 2022. Malgré la saison de froid, le résultat est satisfaisant.

Les statistiques :

- 136 jours d'ouverture
- 199 utilisations par 37 personnes différentes (35 % de femmes, 65 % hommes)
- Moyenne d'âge de 28 ans (min 14 ans, max 52 ans)
- Satisfaction 4,9/5
- Aucun vandalisme n'est constaté.

Produits mis à disposition :

- Ballon de foot,
- Ballon de basket,
- Jeu de quilles,
- Articles de CrossFit,
- Raquettes de badminton.

Le matériel porte les mêmes numéros correspondant aux casiers.

Le produit moins populaire peut être remplacé par le prestataire.

Dans le contrat de 4 ans, le service de l'entretien et le remplacement du matériel géré par la société Box-Up sont inclus.

Bien que l'installation de Box-Up à la Planchette est envisageable, il n'est pas en projet. En effet, l'objectif de cette prestation était d'inciter les habitants de la Planchette d'exercer leurs activités aux Glariers en considérant la relation de voisinage délicate autour du terrain de sport.

4. Où en est le projet de réfection des garages sis sur la parcelle sous-gare?

Bien que cela ait pris beaucoup de temps, ils sont opérationnels depuis le 1er mars et les contrats de location entrent en vigueur.

Monsieur le Municipal MONTANGERO

1. Réalisation du réseau cyclable

1.1. Stade de la réalisation

Le stade de la réalisation est étroitement en lien avec le développement de projets communaux. La place de la Gare est faite, la place du Marché, la route d'Evian et la rue du Rhône sont en cours. Ce sont les projets élaborés par la Municipalité. Il n'est pas judicieux de parler de stade de réalisation pour le schéma directeur qui est une trame appliquée à tout projet. Si certains déploiements ne sont pas aussi rapides qu'espérés, c'est que la Municipalité travaille sur le test des rues cyclables. À la suite de séances de coordination avec le canton, les choses commencent à se débloquer à ce jour. Contrairement à Berne par exemple, le canton est très inflexible et peu créatif. Mais le changement d'ordonnance fédérale sur les zones 30 laisse envisager de nouvelles dynamiques que la Municipalité va utiliser.

Pour les axes majeurs, il y a le préavis "Route d'Evian" qui a passé au CC le 30 mars (probablement l'axe le plus important de la ville) et la place du Marché et l'avenue Chevron arriveront bientôt également. La Municipalité travaille aussi sur l'avenue des Glariers.

Plus généralement, il faut savoir que les procédures doivent obtenir l'aval du canton et que cela est souvent long et ardu.

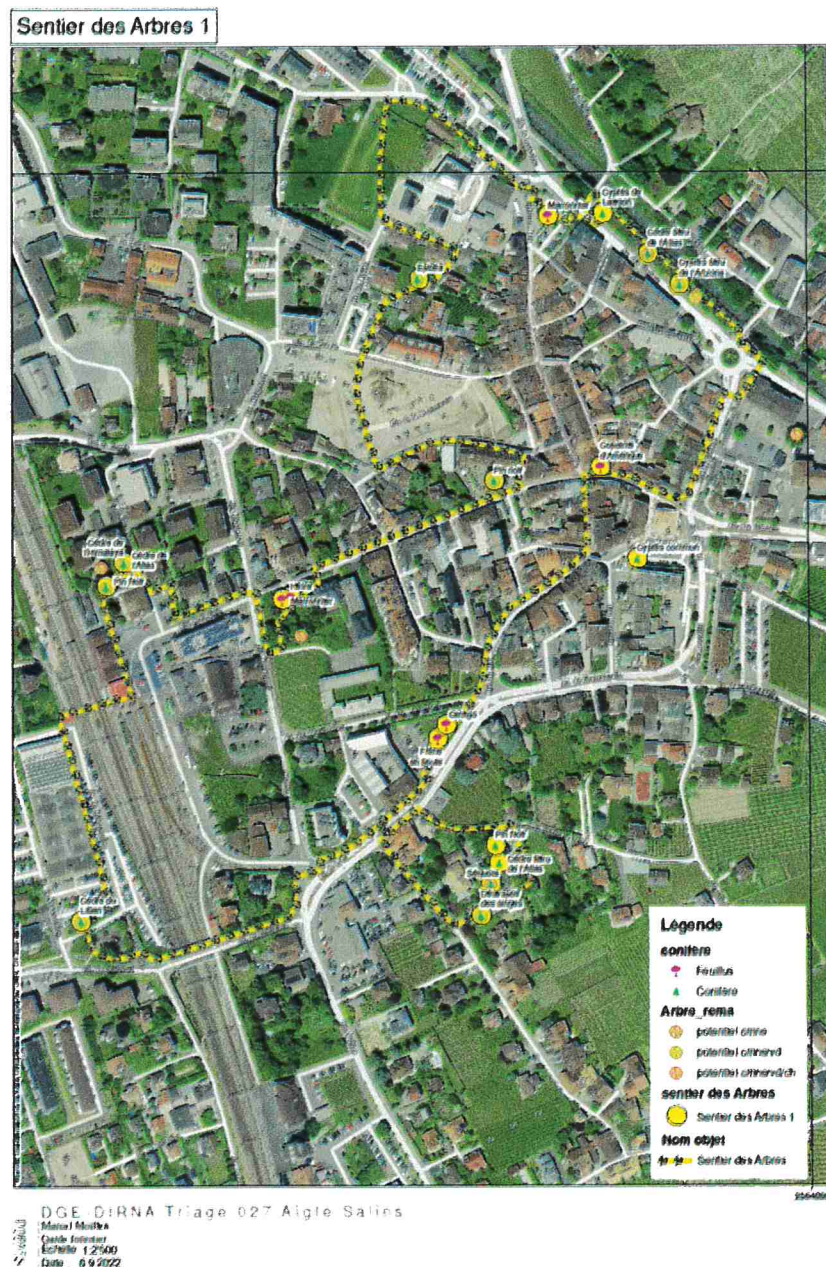
1.2. Les subsides prévus dans le budget de l'agglomération sont-ils encore disponibles et si oui peut-on envisager de les obtenir ou les a-t-on obtenus?

Les subsides sont toujours disponibles. La Municipalité fait en sorte de réaliser les projets dans les temps pour obtenir ces subventions. Et en l'occurrence, cela sera fait pour la place du Marché, la route d'Evian et le chemin de l'Hôpital. La commune va les recevoir également pour les abris vélos (préavis 2021-30).

2. Création d'une parcelle pouvant accueillir une pépinière avec des descendants des arbres remarquables de la commune

Dans le cadre du projet de la place du Marché, il y aura l'installation d'une pépinière urbaine, mais pas avec des descendants des arbres communaux. Cela permettra de voir l'adaptation des arbres avant plantation.

Concernant les plantations en 2022, il y a eu plus de 40 arbres, dont le tulipier, le savonnier, l'amélanchier, le lilas du Japon, le micocoulier, le laurier tige, le charme en plateau, l'érable champêtre, le saule pleureur et le poirier sauvage plantés à la Planchette, aux Combasses, au Sillon, au Châtelard, à la déchèterie, au parc à chien de la Grande-Eau et au Molage.



3. Projet Mon Séjour

3.1. Où en est-on avec ce projet ?

Un avant-projet est en cours d'élaboration. La Municipalité visait à transmettre le préavis au conseil communal du 11 mai.

3.2. Quels sont les aménagements prévus ?

L'objectif du projet est d'ouvrir le parc à la population, pour qu'il soit facile d'accès et devienne un lieu où il fait bon vivre, lire, se détendre et boire un jus l'été. Ainsi afin de répondre à la motion de M. BELLWALD (EA), déposée en 2019 et intitulée « Le parc Mon Séjour : un espace vert à mettre en valeur ».

L'idée est d'avoir le moins d'intervention et de rester dans un aménagement simple mettant en valeur l'arborisation du parc historique. Les aménagements prévus sont les suivants :

- Ouverture du parc dans l'angle entre la rue Margencel et la rue de la Gare,
- Création d'un circuit piéton,
- Pose de mobilier urbain,
- Installation d'une statue réalisée par Olivier ESTOPPEY,
- Travail de taille des arbres (nouvelle forme, sous-bois, abattage),
- Nouvelle plantation via une densification du massif végétal le long des murs et plantation d'un nouvel arbre
- Rénovation du kiosque s'il est faisable
- Démolition du cabanon sur le côté de la rue Margencel

3.3. Qui est en relation avec la commune pour l'emplacement des portacabines de l'EPCA ?

L'interlocuteur à l'État de Vaud est la direction générale des immeubles et du patrimoine (GDIP), département de Mme Isabelle MORET.

L'emplacement des portacabines est discuté avec la Municipalité s'appuyant sur le service de l'urbanisme et le service des bâtiments.

3.4. Qu'en est-il de l'aspect provisoire de cette situation ?

La convention a été renouvelée l'année passée. La prolongation de la convention d'usage a été approuvée le 31 janvier 2022 par la Municipalité. La durée de la convention est fixée à 10 ans soit jusqu'au 28 février 2033 (le délai de résiliation est d'une année). Il y a peu de chance qu'un nouveau bâtiment soit construit durant cette période.

Les portacabines blanches, dont les plus anciennes sont là depuis 2003, et les plus récentes depuis 2013. Le canton étudie la possibilité d'améliorer l'isolation thermique du plus vieux bâtiment.

4. Niveau de demande des subventions pour les installations photovoltaïques

4.1. Qu'est-ce qui a été fait au point de vue de l'amélioration thermique des bâtiments communaux ?

Dans le plan d'investissements, par ordre de priorité, il est prévu de rénover énergétiquement les bâtiments les plus énergivores. Actuellement, il y a l'Hôtel de Ville, suivi du Bec d'Aigle, Mon séjour, l'ancienne gendarmerie et l'ancienne salle de gym de l'Aigle ancienne.

4.2. Les panneaux solaires de la déchetterie en sont à quoi ? Pour quelles raisons certains toits en ont-ils reçus et pas d'autres ?

Le but de la Municipalité est de couvrir de panneaux solaires l'ensemble des toits de la déchetterie, ce qui fera une surface de 200 m².

Si ce n'est malheureusement pas encore le cas, c'est en raison d'une part dû au retard dans les livraisons et à la conjoncture mondiale et d'autre part par la constatation de défauts/malfaçons sur le matériel livré pour plus de la moitié des panneaux reçus. La commune est toujours en attente de cette seconde livraison, et relance régulièrement les fournisseurs (la livraison est prévue dans le courant de la semaine n° 11).

Question complémentaire : Quelle est l'origine des panneaux solaires de la déchetterie ?

Les panneaux sont fabriqués en Suisse avec des composants provenant de l'étranger (principalement de la Chine).

5. Le taux d'occupation du personnel de la ludothèque et de la bibliothèque

5.1. Quel est le nombre de bénévoles et combien ? Leur taux de travail est-il réglementaire ?

Les deux lieux ont des fonctionnements fort différents.

La médiathèque est rattachée à la commune. Elle est multisite et partage ses activités avec le canton (service des bibliothèques cantonales). En tout, il y a 4 équivalents temps plein (ETP), soit :

- ETP part commune : 2,3 ETP
- ETP part canton : 1,7 ETP

La médiathèque compte au surplus 7 auxiliaires qui ont totalisé 1461 heures en 2022.

Le nombre d'heures annuelles oscille entre 60 et 399, la moyenne étant de 208 heures.

Une personne, ancienne auxiliaire, vient par ailleurs donner de temps en temps un coup de main bénévolement, mais c'est une exception.

La ludothèque est une association indépendante.

En 2022, un nouvel élan a été impulsé par les deux nouvelles co-présidentes, Mmes Coralie JEANMONOD et Fanny CAPPELLA. Ces deux personnes ont suivi depuis 2022 une formation de ludothécaire et elles devraient être diplômées en avril 2023.

La ludothèque fonctionne avec des bénévoles qui sont sous contrat. Le défraiement est fait à hauteur de 5.-/heure dès le moment où il y a plus de 20 heures effectuées sur une année. Afin de ménager les forces des bénévoles, une sélection des manifestations dans lesquelles la ludothèque continuera d'être présente a été faite. Pour exemple, la présence à la Braderie n'apporte pas le retour suffisant pour être poursuivie.

En 2022, il y avait 22 bénévoles, dont 4 ont démissionné en cours d'année. Au total, ce sont 1'622 heures qui ont été ainsi effectuées.

Le nombre de bénévoles à début mars 2023 est de 19 et 354 heures ont déjà été effectuées.

A noter encore que la ludothèque a 2 types de bénévoles :

- Les bénévoles "actifs" (ouvertures, manifestation = + de 25 heures annuelles)
- Les bénévoles "Extras" (uniquement manifestations).

6. Office du tourisme

6.1. Les horaires d'ouverture sont-ils adéquats ?

Les horaires :	Hiver :	Lundi – vendredi	8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
		Samedi	8h30 – 12h00 / 13h30 -16h00
		Dimanche	fermé

Eté:	Lundi – vendredi	8h30 – 12h00 / 13h00 – 18h00
	Samedi	8h30 – 12h00 / 13h00 – 16h00
	Dimanche	fermé

Optimisations possibles :

- Ouvrir à midi
- Fermeture tardive en été - le samedi plus tard que 16h00

Une solution est en cours de discussion. Selon le directeur ad intérim : « en passe d’être trouvée, il faut juste vérifier l’amplitude ».

6.2. Les horaires de l’Espace Graffenried ?

L’Espace Graffenried est ouvert le week-end. En plus, le mardi sera ouvert jusqu’au 1^{er} avril, la date du début de la grande exposition de printemps à l’Espace Graffenried.

Les horaires d’ouvertures seront dès lors :

Lundi	fermé
Mardi – vendredi	10h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Samedi – dimanche	10h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00

*Le lundi fermé comme la plupart des musées de la région / du canton

6.3. À quoi en est la mise à disposition des vélos en libre-service?

Deux ans ont passé depuis le début de la mise en service des vélos en libre-service, le 3 juin 2021. Cette prestation est sous contrat de 5 ans minimum, cela fait jusqu’en 2026.

La Municipalité n'est pas satisfaite de la manière dont sont déployés ce service, son suivi, son développement. Des mesures sont prévues en collaboration avec le prestataire afin d’attirer plus de monde à utiliser ce système.

- Transformer environ 70% de la flotte de vélo en E-bike, avec une nouvelle tarification. Le mode mécanique pouvant être maintenu pour les utilisateurs ne voulant pas l’assistance électrique,
- Conclure des partenariats privés (entreprises) selon le contrat qui lie la société et la Commune d’Aigle,
- Donner un accès à la Commune au tableau de bord (statistiques) permettant d’analyser les données,
- Présence active de la société à la journée du vélo du 3 juin 2023 pour la promotion de ce service à la population,
- Participation financière de la part de la société pour une action marketing et promotionnelle (modalités à convenir ensemble).

Actuellement, il y a 40 vélos dans la commune qui sont répartis sur 12 stations actives.

6.4. A quoi en est la location des batteries des vélos électriques

La location des batteries électriques n’est momentanément plus possible en raison de la mesure a) ci-dessus, qui permettra de louer le vélo mécanique ou électrique avec la batterie directement sur le vélo.

6.5. Quel est le taux de location de ces vélos?

Le taux de location est actuellement insuffisant, ce qui justifie les éléments cités ci-dessus.

En 2022 :

- 11 abonnements annuels ont été achetés
- 575 trajets identifiés

Question complémentaire : Vélospot / Est-ce qu'à terme les cartes d'utilisation des autres communes (par ex Vevey) seront valables partout, y compris à Aigle ?

Il existe actuellement les deux possibilités d'achats d'abonnement :

- Abonnement local à 69 CHF (usage uniquement à Aigle)
- Abonnement national à 99 CHF (usage dans toute la Suisse)

Question complémentaire : Vélospot / A-t-on fixé des objectifs chiffrés à atteindre pour prolonger la collaboration ? Si oui, lesquels ?

Des objectifs chiffrés n'ont pas été fixés. Actuellement, l'objectif est d'augmenter le nombre d'utilisateur·trice·s et de stations privées. À cet égard, une collaboration avec Publibike et Vélospot est en route, notamment par de la communication et des offres tarifaires.

7. L'étude sur le marché d'Aigle.

7.1. La Municipalité a-t-elle un rôle à tenir sur l'organisation de cette manifestation ainsi que sur l'emplacement de cette place ? Si oui, comment ?

L'étude du marché d'Aigle est comprise dans un périmètre bien plus vaste que celui du projet de redynamisation du centre-ville. Ce projet est co-financé par le canton à hauteur de maximum 100'000 CHF et il a été relancé en début de législature.

Concrètement, un comité de pilotage a été formé avec des représentant·e·s d'Aigle Cité, de Chablais Région, de l'ATALC et de la Municipalité. Il est présidé par le Municipal Monsieur MONTANGERO et le chef de projet est le délégué à la promotion économique, soit l'ancien secrétaire municipal Monsieur JOLY.

Les commerçant·e·s d'Aigle ont été invité·e·s lors de 2 soirées. Ensuite, les commerçant·e·s ont été sollicité·e·s aux sujets des 10 projets proposés. Une fois qu'un nouveau délégué au développement économique sera engagé, la suite sera planifiée.

Questions complémentaires : Place de la Gare – y a-t-il un chemin pour les cyclistes prévu à Pré-Russin ?

Une servitude de passage à pied et à vélo a été mise à l'enquête. La Municipalité la signera prochainement devant notaire.

Question complémentaire : Le pré à côté de la place de jeux de la médiathèque (derrière la COOP) est-il toujours en zone constructible ? Si oui, est-il prévu de changer son affectation ?

La parcelle n° 1814 n'a pas le droit à bâtir.

4. LA CONVENTION DE CHAUFFAGE À DISTANCE

La COGEST a pris connaissance de la convention, mais vu que nous avons signé une clause de confidentialité (à l'exception de Monsieur BELLWALD qui s'est récusé sur ce thème), nous ne pouvons en parler.

5. PREAVIS À TRAITER LORS DE LA PROCHAINE SESSION

À l'écriture de ce rapport, la COGEST est en attente d'information et/ou documents pour les points suivants

- Tour de France – les comptes et résultats du Tour de France sont en attente selon les communications reçues lors du conseil communal

- MobiChablais – rapport d’exploitation après 5 ans

De plus, selon le tableau de bord de la Municipalité, les préavis suivants ont été bouclés mais les dossiers pas encore communiquée à la COGEST.

- Préavis municipal n°2021-26 du lundi 25 octobre 2021 relatif à la vente d’une fraction de la parcelle n°1279 en zone industrielle comprenant une piste de moto-école
- Préavis municipal n°2022-01 du lundi 7 février 2022 relatif à l’acquisition d’une fraction de la parcelle n°1241 en zone industrielle en vue de sa mise à disposition pour l’implantation de projets industriels
- Préavis municipal n°2022-16 du 31 octobre 2022 à caractère d’urgence relatif à la vente de la parcelle n° 1145 en zone industrielle pour l’implantation d’un centre d’entretien des trains régionaux pour les CFF

Les points ci-dessus seront revus lors de la prochaine session et dès que les informations seront à dispositions.

A ce jour, le tableau de bord des préavis, qui en contient plus de 200, est partagé avec la COGEST dans un format PDF. La revue de ce document est rendue fastidieuse, car elle nécessite une revue ligne par ligne. Ce document est imprimé à partir d’un fichier Excel qui lui n’est pas partagé.

Vœu N°1: La COGEST demande instamment à la Municipalité de bien vouloir partager le fichier Excel du tableau de bord des préavis et l’en remercie d’avance.

6. RÉCAPITULATIF DES VŒUX ET OBSERVATIONS

Vœu N°1: La COGEST demande instamment à la municipalité de bien vouloir partager le fichier Excel du tableau de bord des préavis et l’en remercie d’avance.

Observation N°1 :

Concernant Préavis 2016-03 « La vente et la démolition du bâtiment Margencel 13 ainsi que la réalisation d’un giratoire », **le permis d’habiter n’a toujours pas été remis à la COGEST pour clôturer l’examen.**

Observation N°2 :

Concernant le Préavis 2013-08 « Regroupement sur un seul site de la Bibliothèque municipale, du Crime Parfait et de la ludothèque, incluant la création d’une médiathèque » et 2015-13 « L’achat de l’ancienne scierie, rue du Molage 37 et l’aménagement du 1^{er} étage, en vue du déménagement de la bibliothèque municipale d’Aigle », **le fait que le dossier ait échappé à son contrôle interpelle la COGEST. Il y a lieu de mettre en place un processus qui couvre ce risque.**

7. CONCLUSION

En conclusion, la commission, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2022
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion chargé de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accepter ce rapport ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Aigle le 14 juin 2023

Au nom de la COGEST

La présidente, Mito DINI



Les Membres :

Madame Laurence BURNIER

Monsieur Philippe BELLWALD

Monsieur Bruno BERSIER

Monsieur Louis GOY

Monsieur Yves JEANFAVRE

Monsieur Stéphane TILLE